

« Rapport Longuet » : explosif

Un rapport publié par la Commission des finances du Sénat début décembre 2016 se penche sur les heures supplémentaires des enseignants. Gérard Longuet (sénateur, groupe LR, de la Meuse) qui a présidé ces travaux était aussi l'un des soutiens du vainqueur de la primaire de la droite pour l'élection présidentielle. Ceci explique t-il cela **quoique l'intéressé s'en défende** ? Pur hasard, selon lui.

Les propositions et recommandations que fait le sénateur dans son rapport sont **proprement ahurissantes** ; toutefois, elles pourraient bien **devenir réalité** dans un proche avenir, tout au moins certaines d'entre elles. C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer à ce rapport notre première lettre télématique de **janvier 2017**.

Partant du constat que, **quelle que soit la politique** mise en place rue de Grenelle (suppressions massives ou créations de postes depuis 2012), le volume d'heures supplémentaires effectuées par les professeurs **ne diminue pas** et aurait même tendance à **augmenter**, et donc avec l'unique objectif de **faire réaliser des économies** au budget de l'Etat, le sénateur fait plusieurs **propositions-chocs** parmi lesquelles :

- *L'annualisation des heures supplémentaires dans le secondaire, et la baisse de leur coût,*
- *l'augmentation de 2 heures / semaine de l'obligation réglementaire de service (ORS) des professeurs,*
- *l'augmentation du temps de travail des agrégés pour l'aligner sur celui des autres catégories,*
- *la réduction du nombre des options au lycée pour les élèves et l'augmentation du nombre d'élèves par classe.*

Alors que chacune de ces mesures n'est vue que par le **prisme de la calculette**, aucune d'entre elles ne fait référence à une quelconque **amélioration** des conditions d'apprentissage des élèves, ni de travail des professeurs, et pour cause.

Au contraire, elles **les dégraderont** selon un processus très élaboré de **casse des statuts**, de non respect de la **spécificité** du métier d'enseignant dans le cadre de la Fonction publique d'Etat, d'**appauvrissement** de l'offre d'enseignement.

Temps de travail

C'est l'une des **premières cibles** du rapport Longuet et l'intérêt qu'il semble porter aux heures supplémentaires se révèle ainsi n'être **qu'un prétexte**. Après avoir constaté le **« coût »** des heures supplémentaires dans le secondaire, qu'il chiffre à **plus d'un milliard**, le rapport s'attaque à l'organisation actuelle, **hebdomadaire**, du service des enseignants et en déduit le très lapidaire raccourci du « service annuel » suivant : **18 heures X 36 semaines = 648 heures pour un certifié** et **15 heures X 36 semaines = 540 heures pour un agrégé**.

Concédant qu'une heure de cours nécessite **1 heure de préparation, correction, évaluation...**, il chiffre le temps de travail actuel à **648 heures X 2**, soit **1296 heures pour un certifié** et **540 h X 2** soit **1080 heures pour un agrégé**. Notons que c'est **nettement plus que les 35 heures !** Pourtant, le rapport ne peut toutefois pas méconnaître les **autres missions** des enseignants, hors enseignement devant élèves.

D'autre part, rappelons que les accords sur les 35 heures n'ont **jamais concerné les enseignants**, et que par voie de conséquence ils n'ont pas bénéficié de **l'amélioration** octroyée aux autres fonctionnaires.

Selon nous, ces chiffres ne correspondent à **aucune réalité** puisque le service statistique du ministère lui-même annonce un temps de travail moyen hebdomadaire de **42 heures 53** pour un **certifié**. Mais le rapport balaye cette donnée d'un revers argumentant qu'elle n'est pas fiable parce que reposant sur **une simple déclaration** des enseignants concernés.

Toujours avec le même objectif de **diminuer le coût des heures supplémentaires**, le rapport déduit de l'horaire hebdomadaire calculé ci-dessus la possibilité de **dégager un réservoir de 1607 h – 1296 h = 311 heures** pour un **certifié** et **1607 – 1080h = 527 heures** pour un **agrégé**. Ces heures pourraient être utilisées pour **d'autres tâches** que l'enseignement et **allègeraient** le volume des heures supplémentaires. Les professeurs travailleraient ainsi **gratuitement**, c'est-à-dire **plus et pour bien moins cher !** Mais le sénateur n'est pas à cela près.

(À suivre page 2)

« Rapport Longuet » : explosif (suite)

Heures supplémentaires et annualisation

Le rapport se positionne clairement pour l'application aux enseignants du temps de travail appliqué à tous les fonctionnaires, soit **1607 heures annuelles** et pour l'abandon du **régime statutaire dérogatoire hebdomadaire** qui leur est appliqué.

Considérant que les professeurs font « **en moyenne** » **2 HSA par semaine actuellement**, (ce qui est loin d'être le cas de chacun d'entre eux et fausse le raisonnement), le rapport propose de fixer le niveau des obligations règlementaires de service à **20 heures par semaine pour les certifiés** et à **17 heures / semaine pour les agrégés**. Soit en termes annuels **612 heures pour les agrégés** et **720 heures pour les autres**. Le réservoir d'heures serait ainsi porté à **167 heures** et **383 heures** pour les agrégés.

Donc une augmentation de 18 à 20 heures du service hebdomadaire devant les élèves.

Comme si cela ne suffisait pas, le sénateur préconise **d'aligner le temps de service des agrégés** sur celui des certifiés, soit **20 heures pour tous** et donc **5 heures de plus gratuites** pour les agrégés et **2** pour tous les autres collègues.

Mais pour G. Longuet, décidé à **gratter jusqu'à l'os**, le compte n'y est toujours pas. Les **professeurs** « devraient » encore **167 heures** et les **agrégés 275 heures**, soit **4,6 heures hebdomadaires** pour les uns et **7,6 heures** pour les autres.

Options et compagnie...

Qu'à cela ne tienne. Le rapport propose en outre de **réduire certaines décharges** notamment dans **l'éducation prioritaire**, de **supprimer certaines IMP**. Il s'attaque aussi aux **pondérations horaires**, pour les professeurs de première, qu'il préfère réserver aux enseignants en classe de terminale.

Enfin, certaines **options** seraient **supprimées** sans préciser comment, ni lesquelles.

Le commentaire du SNCL-FAEN :

Certes, il ne s'agit que d'un rapport de plus mais le fait même qu'il soit publié (alors que tant d'autres restent cachés) ne serait-il pas déjà **un début d'indication sur son avenir** ? Nul ne sait ce qui sortira de la prochaine élection présidentielle mais de nombreux candidats libéraux ont déjà exprimé **leur volonté de réduire le nombre de fonctionnaires et donc d'enseignants, de revenir sur les temps de service notamment, de diminuer les coûts...**

Les mesures contenues dans ce rapport dont on nous dit qu'il serait « provisoire » sont très dangereuses : elles donneraient raison à certaines organisations syndicales qui militent pour un corps unique d'enseignants « de la maternelle à l'université » mais, sur le fond, elles institueraient un corps de professeurs interchangeables, malléables, à la disposition des chefs d'établissements pour remplacer tel ou tel au pied levé, dans le seul but de placer un adulte devant chaque élève.

Le système éducatif n'a pas besoin de ces annonces qui visent à manipuler l'opinion, qui contribuent à déstabiliser les enseignants et qui ne permettront certainement pas de lutter contre la crise du recrutement.

Rendons au « rapport Longuet » sa place de ballon d'essai destiné à provoquer de façon partielle l'adhésion de ceux qui ne connaissent pas la réalité des métiers de l'enseignement, et sont incapables de tirer les conclusions qu'imposent, par exemple les résultats d'enquêtes types PISA et TIMSS.

Tout au long de son histoire le SNCL-FAEN s'est consacré à la défense de tous les enseignants. Nous restons mobilisés pour rappeler notre attachement à leurs statuts nationaux. Non par préservation du passé mais parce qu'ils représentent un gage d'équité entre tous les professeurs et de qualité de l'enseignement.



Le SNCL-FAEN présente à tous les lecteurs de sa lettre télématique nationale ses meilleurs vœux pour 2017